

209C0118
FR0000074130-FS0045

23 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NICOX
(Euronext Paris)

Par courrier du 22 janvier 2009, la société OppenheimerFunds, Inc. (OFI) (1) (2 World Financial Center, 225 Liberty Street, New York, NY 10080, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 janvier 2009, par suite d'une cession d'actions NICOX sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 294 831 actions NICOX représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) OFI est un « investment adviser » enregistré sous le régime du « US Investment Advisers Act of 1940 » qui donne des conseils en investissement à différents « mutual funds and other accounts » (les clients). Les actions de la société sont détenues par OFI pour le compte de clients dans un but unique d'investissement. Ni OFI ni ses clients n'exercent ou ont l'intention d'exercer le contrôle de la société.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 491 050 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.